

Antoine Adam : chronologie et introduction
aux *Provinciales* de Blaise Pascal,
Garnier-Flammarion, 1967.

- 1620** : Naissance de Gilberte Pascal, fille d'Etienne Pascal, deuxième président à la Cour des Aides de Montferrand, et d'Antoinette Begon.
- 1623** (19 juin) : Naissance de Blaise Pascal.
- 1625** (5 octobre) : Naissance de Jacqueline Pascal.
- 1626** : Mort d'Antoinette Begon.
- 1631** : Etienne Pascal quitte Clermont et s'installe à Paris avec ses enfants.
- 1638** : Etienne Pascal est impliqué dans l'agitation des rentiers.
- 1640** : Etienne Pascal, rentré en grâce, est nommé commissaire député par S. M. en la Haute-Normandie pour l'impôt et levée des tailles. — L'*Augustinus* de Cornelius Jansenius paraît posthume à Louvain.
- 1641** : Une édition de l'*Augustinus* paraît à Paris.
- 1642** (6 mars) : La bulle *In eminenti* condamne l'*Augustinus*.
- 1643** : Antoine Arnauld publie la *Théologie morale des Jésuites extraite fidèlement de leurs livres*.
- 1644** : Le P. Caussin publie l'*Apologie pour les religieux de la Compagnie de Jésus*. Une édition du *Liber theologiae moralis* d'Escobar paraît à Lyon.
- 1646** : En janvier, à Rouen, Etienne Pascal fait une chute et se démet la cuisse. Il est visité par deux Messieurs sympathisants de Port-Royal.
- 1647** : Blaise et Jacqueline Pascal rentrent à Paris.
- 1648** (19 septembre) : Florin Périer, mari de Gilberte Pascal, réalise l'expérience du Puy-de-Dôme.

- 1649** (1^{er} juillet) : Sur proposition de son syndic Nicolas Cornet, la Sorbonne décide d'examiner pour censure sept propositions qui résument la doctrine exposée dans l'*Augustinus*.
- 1651** (24 septembre) : Mort d'Etienne Pascal.
Une édition d'Escobar paraît à Bruxelles. C'est elle que Pascal a eue entre les mains quand il a écrit *les Provinciales*.
- 1652** (4 janvier) : Jacqueline Pascal entre à Port-Royal.
- 1653** (31 mai) : La bulle *Cum occasione* condamne cinq des sept propositions dont la Sorbonne s'était saisie en 1649. Jacqueline Pascal fait profession à Port-Royal.
- 1655** (en février) : M. Picoté, vicaire à Saint-Sulpice, refuse l'absolution au duc de Liancourt sans autre motif que sa sympathie déclarée pour Port-Royal.
(24 février) : Antoine Arnauld, à propos de cet incident, publie une *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à une personne de condition*.
(10 juillet) : Arnauld publie une *Seconde lettre à un duc et pair*.
(4 novembre) : Sur proposition de son syndic Claude Guyart, la Sorbonne décide de faire examiner par une commission les deux *Lettres* d'Arnauld.
(1^{er} et 2 décembre) : La Sorbonne délibère sur les *Lettres* d'Arnauld et en retient pour examen deux propositions.
- 1656** (14 janvier) : La Sorbonne condamne la première des deux propositions.
(23 janvier) : Pascal intervient dans la polémique et écrit la première *Provinciale*.
(29 janvier) : Deuxième *Provinciale*, donnée à l'impression le 1^{er} février.
(31 janvier) : La Sorbonne exclut Arnauld de son sein.
(9 février) : Troisième *Provinciale*, mise en circulation le 12 février.
(25 février) : Quatrième *Provinciale*.
(20 mars) : Cinquième *Provinciale*.
(24 mars) : Miracle de la Sainte-Epine.
(30 mars) : Le lieutenant criminel Daubray perquisitionne à Port-Royal pour y découvrir des exemplaires de la cinquième *Provinciale*.
(10 avril) : Sixième *Provinciale*, mise en circulation vers le 15 avril.

- (25 avril) : Septième *Provinciale*.
 (28 mai) : Huitième *Provinciale*.
 (3 juillet) : Neuvième *Provinciale*.
 (2 août) : Dixième *Provinciale*.
 (18 août) : Onzième *Provinciale*.
 (fin août) : Le P. Nouet publie une *Réponse aux Lettres que les Jansénistes publient contre les Jésuites*.
 (9 septembre) : Douzième *Provinciale*.
 (30 septembre) : Treizième *Provinciale*, mise en circulation vers le 10 octobre.
 (23 octobre) : Quatorzième *Provinciale*.
 (25 novembre) : Quinzième *Provinciale*, mise en circulation vers le 12 décembre.
 (26 décembre) : La seizième *Provinciale* est publiée.
- 1657** (janvier) : Le P. Annat, confesseur du roi, publie *la Bonne foi des Jansénistes en la citation des auteurs, etc.*
 (23 janvier) : Dix-septième *Provinciale*.
 (11 mars) : Le nonce remet officiellement au roi la bulle *Ad sacram beati Petri sedem*, qui définit que les Cinq propositions sont réellement dans l'ouvrage de Jansenius et qu'elles sont condamnées au sens qu'elles avaient dans son esprit.
 (17 mars) : L'Assemblée du clergé décide d'imposer à tous les ecclésiastiques, aux religieux et religieuses, la signature d'un formulaire condamnant Jansenius et les Cinq propositions.
 (6 mai) : La dix-huitième *Provinciale* commence à circuler, portant la date du 24 mars.
 (6 septembre) : Les *Provinciales* sont mises à l'*Index*.
 (Décembre) : Le P. Pirot publie l'*Apologie pour les casuistes contre les calomnies des jansénistes*.
- 1658** (25 janvier) : Premier *Ecrit des curés de Paris*.
 (2 avril) : Second *Ecrit des curés de Paris*.
 (printemps) : Nicole, sous le pseudonyme de Wendrock, publie une traduction latine des *Provinciales*.
 (11 juin) : Cinquième *Ecrit des curés de Paris*.
 (24 juillet) : Sixième *Ecrit des curés de Paris*.
- 1660** (septembre) : Sur le rapport d'une commission d'évêques et de théologiens, le Conseil du roi ordonne que les *Provinciales* seront brûlées par la main du bourreau.
 (décembre) : Le roi convoque les présidents de l'Assemblée du clergé et leur déclare qu'il exige contre les jansénistes des mesures immédiates et décisives.

- 1661** (février) : L'Assemblée du clergé établit le texte du formulaire dont la signature sera exigée.
- (mai) : Les vicaires généraux de Paris rédigent un mandement qui interprète le Formulaire de telle sorte qu'il puisse être signé de bonne foi par les Augustiniens. On pense généralement que Pascal avait collaboré à sa rédaction.
- (22 juin) : Les religieuses de Port-Royal signent le Formulaire interprété dans le sens du mandement des Vicaires généraux.
- (9 juillet) : Le Conseil du roi annule le mandement.
- (1^{er} août) : Un bref du pape flétrit le mandement.
- (4 octobre) : Mort de Jacqueline Pascal.
- (novembre) : Les vicaires généraux sont contraints de publier un deuxième mandement qui exige la signature pure et simple du Formulaire.
- 1662** (19 août) : Mort de Pascal.

INTRODUCTION

S'il existe une œuvre de circonstance qui s'est imposée par ses mérites à l'attention et à l'admiration des siècles, ce sont les *Provinciales* de Pascal. Nées d'un incident d'importance médiocre, écrites presque de semaine en semaine pendant quelques mois sans que leur auteur même sût combien de temps il poursuivrait son entreprise, elles restent pourtant l'une des plus grandes œuvres du siècle, l'une des plus lues et des plus admirées de toute notre littérature.

On sait comment Pascal fut amené à les écrire. En janvier 1656, Antoine Arnauld est sur le point d'être chassé de la Sorbonne par une majorité gagnée au parti moliniste. Il se cache et prépare une apologie. Il la lit à ses amis. Ils n'en sont pas satisfaits. Pascal, qui est là, se propose pour en écrire une, et huit jours après, la première *Provinciale* était prête.

Le succès fut foudroyant. Les Parisiens s'amuserent de tant d'impertinence, de tant d'esprit, ils admirèrent une intelligence qui osait enfin porter la lumière là où les théologiens avaient accumulé les obscurités. Pascal fut donc conduit à continuer ses *Petites lettres*, comme on prit l'habitude de les appeler. Il en donna encore dix-sept autres. Non pas pour mener jusqu'au bout un projet d'avance établi. Il avait voulu s'arrêter à la huitième. Quand il écrivit la XVII^e, il crut, et ses amis de Port-Royal crurent aussi, que ce serait la dernière. Il publia la XVIII^e au mois de mai 1657, et il en prépara une XIX^e, mais les péripéties de la querelle, qui avaient déterminé la publication successive des *Provinciales*, en décidèrent aussi l'interruption définitive.

Nées de la controverse soulevée par deux *Lettres* d'Antoine Arnauld, elles avaient eu d'abord, et tout naturelle-

ment, pour sujet la question de la liberté et de la grâce. Mais ne disons pas que Pascal se laisse entraîner dans les obscurités de la théologie dogmatique. C'est précisément le contraire qu'il fait. Le parti moliniste mettait en avant les notions de *grâce suffisante* et de *pouvoir prochain*. Pascal se garde bien d'en discuter. Ce n'est à ses yeux que pure logomachie. Que veut dire cette *grâce suffisante* qui ne suffit pas ? Que peut signifier un *pouvoir prochain* qui ne correspond pas à une véritable possibilité d'agir ? Mais cette logomachie cache une réalité inavouable. Pascal arrache le voile, et ce qu'il découvre, ce ne sont pas de profondes spéculations. Ce sont de laides intrigues, ce sont des vues « politiques », comme on appelait alors tout ce qui s'inspirait d'une volonté de puissance.

Car les molinistes sont un parti, ou, si l'on veut, une coalition de partis. Ce qui compte pour eux, c'est l'écrasement de l'adversaire commun. Que leur importent les désaccords doctrinaux qui peuvent exister entre eux ? Les mots sont d'une complaisance infinie et se prêtent à toutes les manipulations. A s'en tenir au fond, les thomistes sont d'accord avec Antoine Arnauld, et non pas avec les vrais molinistes. Quelques formules adroitement imaginées rendent cependant possible la coalition « politique » qui permettra de faire condamner et de chasser de la Sorbonne un adversaire détesté.

Et Pascal s'indigne. Il s'indigne parce que dans le monde où il a vécu, on a pour la vérité un respect religieux. Ce ne sont pas les mathématiciens de l'académie du P. Mersenne qui auraient songé à la défigurer de la sorte, ni les savants qui forment la société habituelle de Pascal. Ces honnêtes gens savent que les mots doivent être pris dans leur sens habituel et commun, que c'est là affaire de loyauté, que le premier devoir est d'agir « sincèrement et cordialement », que la connaissance de la vérité est à ce prix. Dans ces querelles de théologiens Pascal apporte les habitudes intellectuelles et morales d'un savant.

Quand on a compris l'originalité de l'attitude qu'il adopte, on ne songe pas à reprocher aux premières *Provinciales* de se perdre dans les subtilités de la théologie. Il reste vrai pourtant que le grand public, aujourd'hui surtout, y trouve un intérêt moins vif que dans celles qui suivent, et que pour le lecteur moderne les *Provinciales* sont avant tout une diatribe contre les casuistes.

Ce n'était pas, de la part de Pascal, comme certains voudraient nous le faire croire, un artifice de pure tactique.

Avec sa volonté d'aller au-delà des discussions de mots et d'atteindre les réalités du conflit, il était normal qu'il portât la controverse sur le terrain où apparaissait le plus nettement la volonté de puissance qui inspirait l'adversaire, c'est-à-dire sur le terrain de la casuistique. Non pas de toute casuistique, mais de celle que les théologiens modernes exploitaient. Et ces théologiens, Pascal ne craint pas de les nommer. Ce sont les moralistes jésuites et les auteurs qui, sans appartenir à la Compagnie, travaillent d'accord avec elle et pour elle.

Voilà le véritable objet de sa diatribe. Il est revenu plusieurs fois sur le sens qu'il lui donnait, avec une insistance que les commentateurs récents n'ont pas, semble-t-il, toujours remarquée. Il ne dit pas que les casuistes enseignent tous une morale relâchée. Il dit même précisément le contraire. Mais c'est là ce qui lui semble significatif dans la conduite de l'adversaire. Car tous ces ouvrages, écrits par des religieux, ont paru avec l'approbation des supérieurs. La Compagnie est donc responsable des opinions, sévères ou relâchées, qui s'y trouvent soutenues. Ce ne peut être qu'à dessein qu'elle autorise les unes et les autres. Ce qui lui importe, ce n'est pas la vérité, c'est la puissance. Aux âmes éprises de perfection, elle alléguera les opinions sévères de quelques-uns de ses moralistes. A la foule des autres elle apportera les opinions rassurantes de ses casuistes. Elle assurera de la sorte sa domination sur les consciences.

Nous n'avons pas à nous demander si Pascal ne prête pas aux chefs de la Compagnie un machiavélisme qui déforme leurs vraies intentions. Ce qui nous importe, c'est ce qu'il a mis dans ses *Provinciales*. Il suffit de les lire sans préjugé pour comprendre que le sens profond de sa diatribe est là.

Nous devons nous souvenir de cette vérité pour apprécier de façon juste les coups portés par Pascal à la théorie des opinions probables. Prise dans l'abstrait, cette théorie est conforme au plus simple bon sens. Il va de soi que si un « auteur grave », pour parler le langage des théologiens, soutient qu'une action est permise, s'il le fait dans un ouvrage revêtu de l'autorisation des autorités religieuses, son opinion est *probable*. Car ce mot, en théologie, ne veut pas dire, comme dans la langue courante, *probablement vraie*, mais, conformément à l'étymologie, *susceptible d'être approuvée*. Dès lors, l'opinion plus sévère devient douteuse, et par conséquent cesse d'être contraignante.

Stricte application d'un principe de droit, qui est aussi un principe de bon sens, *Lex dubia non obligat*.

Mais Pascal n'entre pas dans cet ordre de considérations. Ce qu'il voit, c'est que le *probabilisme* est, entre les mains de ceux qui l'emploient, l'instrument d'une politique. Pour séduire, pour dominer, les casuistes se laissent aller à toutes les complaisances. Ils ont, pour tous les cas qui leur sont soumis, une opinion *probable* à alléguer. Car il n'existe pas de crime pour lequel l'un ou l'autre d'entre eux n'aient trouvé une justification. Leur ingéniosité, en ce domaine, est infinie, pour cette raison précisément que la volonté de puissance de la Compagnie est insatiable. Elle a trouvé le moyen de donner à chacun les apaisements souhaités et de rassurer toutes les consciences. Elle peut régner. Mais il n'est plus question de vérité. Si une opinion est *probable*, son contraire ne l'est pas moins. Et voilà le beau fruit de la « double probabilité », comme Pascal fait dire à son jésuite.

Pour appuyer son réquisitoire, Pascal est allé chercher chez les casuistes les exemples les plus extravagants et les plus scandaleux. Il ne les a pas inventés. Lorsque Chateaubriand le traite de « calomniateur de génie », il donne seulement une preuve nouvelle de sa légèreté d'esprit coutumière et de son goût pour les formules éloquentes. Il suffit de lire, dans l'admirable édition des *Grands Ecrivains de la France*, les passages des casuistes allégués par Pascal pour comprendre qu'il ne déforme pas les textes et qu'il les cite avec une parfaite loyauté. Il est vrai qu'il n'avait pas lu tous les casuistes, mais la preuve a été faite qu'il avait une connaissance personnelle de bon nombre d'entre eux. Il a lu lui-même Escobar. Mis par lui sur la piste des autres, il a lu, en tout ou en partie, Bauny, Diana, Cellot, Filiucci. Pour l'ensemble, ses amis de Port-Royal lui ont fourni des mémoires où il trouvait les citations nécessaires. Il les a utilisées dans les *Petites Lettres*.

Ne disons donc pas que Pascal se trompe ou nous trompe sur le détail des faits. Ne croyons pas non plus qu'en attaquant plus particulièrement la Compagnie de Jésus, il ait obéi aux mots d'ordre d'une étroite coterie, celle des théologiens de Port-Royal. Si les *Provinciales* obtinrent, dès qu'elles parurent, un si extraordinaire succès, c'est que toute une partie de l'opinion française y trouvait exprimés, avec une force passionnée et une sorte de violence magnifique, ses propres convictions, son

attachement à ses plus chères traditions, et du même coup son hostilité à l'égard des jésuites.

Depuis le début du siècle, les Français pouvaient observer l'emprise grandissante du catholicisme ultramontain. Ils savaient que la politique d'équilibre pratiquée par Henri IV était depuis longtemps abandonnée, qu'Anne d'Autriche, espagnole et dévote, était entièrement dévouée au parti religieux, que le nonce du pape intervenait jusque dans le détail des affaires de France, que l'épiscopat était en grande partie asservi. De ce catholicisme venu de Rome et de Madrid, ils se faisaient une image, injuste peut-être, mais dont ils ne doutaient pas. Une religion de pompes extérieures, de rites, de dévotions. Un christianisme vidé de ce qui, aux yeux des Français, était son essence même, c'est-à-dire de ses vertus morales. Car il était, pour cette forme moderne du catholicisme, beaucoup moins important d'éviter le péché que d'en obtenir l'absolution. Il n'était même pas tout à fait nécessaire d'aimer Dieu puisque le sacrement de pénitence pouvait fort bien se passer de contrition, et que l'*attrition*, c'est-à-dire la honte du péché et la crainte du châtement, y suffisait.

De nombreux Français, dans la bourgeoisie éclairée surtout, chez les gens de robe, les avocats, les médecins, dans le clergé des paroisses, n'avaient aucun goût pour ce catholicisme qui blessait nos traditions morales. Ils n'étaient pas moins hostiles à certaines valeurs nouvelles qui, dans la vie publique, tendaient à se substituer aux anciennes. Ils voyaient que la société française se réglait trop souvent sur les exemples venus d'Italie et d'Espagne, qu'une classe aristocratique se constituait avec d'autres droits que les autres classes de la nation. Ils observaient cette moderne religion du « point d'honneur », qui légitimait jusqu'à l'assassinat. Ils comprenaient que pour les nouveaux moralistes la règle des mœurs cessait d'être considérée comme immuable, universelle, identique pour tous en ses exigences, et qu'elle s'adaptait au temps, aux circonstances, aux catégories sociales différentes.

De ce catholicisme moderne d'origine étrangère, les jésuites n'étaient sans doute pas, en France, les seuls représentants. La Cour y était gagnée, et l'épiscopat, dans sa majorité, lui était acquis. Mais la Compagnie de Jésus n'en était pas moins son principal appui et l'agent le plus actif de sa diffusion. C'est ce qui explique l'hostilité qu'éprouvaient à son égard tant de Français, très sincèrement soumis à l'Eglise, mais qui ne reconnaissaient pas

dans le catholicisme des jésuites la religion à laquelle ils étaient attachés.

Voilà la raison des polémiques qui, bien avant les *Provinciales*, avaient opposé aux auteurs de la Compagnie des écrivains fidèles à nos traditions. Jean-Pierre Camus, l'ami et le disciple de François de Sales, avait déjà, au temps de Richelieu, protesté contre les empiétements des « moines », c'est-à-dire, en fait, des jésuites. Il avait aussi rappelé, contre le P. Sirmond, l'importance centrale de l'amour de Dieu, que les novateurs réduisaient ou défigurait jusqu'à l'anéantir. Une polémique s'en était suivie, qui avait fait apparaître la gravité du conflit entre deux conceptions différentes du christianisme. De même, l'Université de Paris, à une époque où les molinistes n'y faisaient pas la loi, avait condamné des propositions du P. Bauny et du P. Héreau sur la morale. Antoine Arnauld avait pris part à la polémique dans sa *Théologie morale des Jésuites extraite fidèlement de leurs livres*. L'Assemblée du clergé avait condamné le livre du P. Bauny. Elle l'avait fait d'ailleurs à la suite du Saint-Siège, qui ne pouvait laisser passer sans rien dire des propositions trop évidemment scandaleuses.

C'est donc d'un état d'esprit commun à toute une partie de l'opinion française que Pascal se faisait l'interprète, et nous pouvons nous étonner de voir tant de commentateurs parler des *Provinciales* comme s'il s'agissait de pures spéculations entre théologiens d'écoles différentes. Si elles méritent l'attention que nous leur portons, c'est précisément qu'il est magnifique de voir un homme qui ose arracher les masques, dénoncer les impostures, élever contre le parti au pouvoir une protestation passionnée. Il n'est pas un isolé. Il est l'interprète d'innombrables Français. Il pense ce qu'ils pensent. Mais ce qu'ils n'osent pas dire ou qu'ils disent mal, il le proclame dans ses *Provinciales* avec une force souveraine.

Dès le premier moment, le ton qu'il avait adopté fit scandale. Les molinistes lui reprochèrent de parler de la religion sur un mode indécent, de faire, en des matières si graves, le plaisant et le bouffon. Réaction injuste à coup sûr, mais significative. Elle nous aide à comprendre ce qu'il y avait d'inhabituel et d'audacieux dans l'attitude de Pascal, ce qui, dans les *Petites Lettres*, choquait les habitudes communes. C'est que Pascal ne ressemblait guère à l'image que donne de lui une littérature bien-pensante. Son dévouement à Port-Royal, la force de ses convictions

religieuses n'empêchent pas qu'il garde certaines manières de penser et de s'exprimer qui ne sont pas celles des théologiens. Il n'écrit pas comme Arnauld et Nicole. Il a lu et goûté trop de livres profanes. Une très précieuse note d'un contemporain nous apprend qu'il « aimait les livres plaisants, comme Scarron. »

Il plaisante en effet. Il a le sens le plus aigu du ridicule et de la drôlerie involontaire. Il s'amuse à rapporter une énorme absurdité de l'adversaire, et à la présenter sur le ton le plus sérieux. Il sait que ses lecteurs saisiront cette cocasserie, et qu'ils la goûteront d'autant mieux qu'il leur aura laissé le soin de la découvrir. Une page de la *Sixième lettre* donne un excellent exemple du procédé. Escobar autorise le valet à porter les poulets de son maître, à lui ouvrir les portes et les fenêtres, à faciliter ses escalades. Il faut seulement, pour l'excuser dans cette belle besogne, qu'il en soit un peu pressé. Il peut même, en sûreté de conscience, tenir l'échelle tandis que son maître monte à la fenêtre de sa maîtresse. Il est vrai qu'en ce cas il faut qu'il ait été un peu plus fortement menacé de coups de bâton. Sait-on pourquoi ? Ce n'est pas parce qu'il se fait le complice d'une action sévèrement réprouvée par la loi de Dieu. Mais « c'est faire injure au maître d'une maison d'y entrer par la fenêtre ». Pascal cite et ne commente pas. Il ne prend pas la peine de relever la drôlerie de cette explication. Elle n'en apparaît que plus forte aux yeux du lecteur attentif.

Les *Provinciales* sont donc, très volontairement, un livre qui souvent fait rire. Elles sont, plus souvent encore, un livre qui inspire l'étonnement, l'indignation, la plus juste colère. Avec une application évidente, Pascal a groupé ce qui, parmi les opinions des casuistes, devait choquer le plus violemment des consciences françaises, les excuses trouvées à l'assassinat, à la simonie, à l'usure, à la prévarication, aux banqueroutes frauduleuses. Il accumule les traits, il tire un parti puissant d'une suite de citations plus scandaleuses les unes que les autres.

En présence de ces exemples extravagants, Pascal parfois ne retient plus son indignation. Il éclate, et c'est alors qu'il s'élève à la plus admirable éloquence. En un siècle où les orateurs de profession, avocats et prédicateurs, pratiquaient couramment la rhétorique la plus creuse, il ne cède pas à la tentation. Ni fausses symétries chez lui, ni redondances, ni antithèses harmonieusement balancées. C'est son indignation qui anime et chauffe ses phrases.

Comme le notait Guy Patin, il prend son adversaire à la gorge. Il dénonce les mensonges, il démasque les ambitions hypocrites, il fait éclater le scandale d'une morale qui bafoue la vraie morale.

Voilà dans quel esprit Pascal a écrit ses *Provinciales*, et voilà dans quel esprit nous devons les lire. De nos jours, les historiens semblent souvent avoir pour principal souci d'affaiblir la portée de ce formidable réquisitoire. Ils enveloppent Pascal, Port-Royal et leurs adversaires dans la même approbation onctueuse et fade. Ils trouvent le moyen de louer à la fois les jésuites et Pascal, les uns pour avoir été de si zélés serviteurs de l'Eglise, et l'autre pour avoir défendu ce qu'ils appellent l'esprit chrétien. Mais il n'est question, ni de plaider pour la Compagnie, ni de se réjouir des coups que les *Provinciales* lui ont portés. Que nous importe en effet, à moins que nous ne soyons nous-mêmes des hommes de parti ? Ce qui doit retenir notre attention, c'est le spectacle d'un grand esprit et d'une âme passionnée, qui ose dénoncer et flétrir certaines impostures et les abus de la force. Pascal était de ces hommes qui, dans le monde où ils vivent, sont un signe de contradiction, et qui, selon le mot du Christ, sont le sel de la terre. Si nous voulons comprendre les *Provinciales*, ne commençons pas par leur enlever leur saveur.

GUIDE POUR LA LECTURE
DES *PROVINCIALES*

I^{re} PROVINCIALE (p. 35) *.

Pour comprendre les premières *Provinciales*, il faut avoir dans l'esprit les notions de théologie dogmatique sur lesquelles porte la controverse. Pour les jansénistes, le monde est livré au péché, l'homme est corrompu. Seuls quelques prédestinés sont sauvés par un décret de Dieu. Si donc l'homme accomplit une bonne œuvre, c'est par l'effet d'une *grâce efficace*. Faut-il en conclure que l'homme n'a pas toujours le *pouvoir* d'éviter le péché par cette simple raison que cette grâce peut lui faire défaut ? Les molinistes soutiennent que tout homme a toujours le *pouvoir prochain* de bien faire. Mais les jansénistes rejettent ce *pouvoir prochain* reconnu à tous parce qu'il rend inutile la *grâce efficace* donnée à quelques-uns. Les nouveaux thomistes ne l'admettent pas non plus. Ils sont donc, sur le fond, d'accord avec les jansénistes. Mais par haine de ceux-ci, ils acceptent la formule du *pouvoir prochain* en lui donnant d'ailleurs un sens tel qu'elle ne signifie plus rien. Le *pouvoir prochain*, pour eux, ne donne la possibilité d'agir que si la *grâce efficace* vient s'y ajouter.

Quand Pascal écrit la première *Provinciale*, la Sorbonne se prépare à condamner Antoine Arnauld pour avoir écrit dans sa seconde *Lettre à un duc et pair* que saint Pierre, reniant le Christ, fut un juste à qui la grâce avait manqué. La majorité qui va le condamner est formée de

* Il doit être entendu que dans cet exposé des notions théologiques discutées par Pascal, on n'a pas prétendu reproduire les différentes thèses avec les subtilités de formules qui sont habituelles chez leurs auteurs, mais telles qu'elles devaient apparaître à un honnête homme du XVII^e siècle.

molinistes et de nouveaux thomistes. Pascal s'attache à démontrer que leur coalition masque un désaccord total sur le fond, et que le mot de *pouvoir prochain* n'a pas le même sens chez les uns que chez les autres. Ils ne sont d'accord que sur un point : ils détestent Antoine Arnauld et ont décidé de le condamner.

II^e PROVINCIALE (p. 43).

Pascal aborde maintenant la discussion de la *grâce suffisante*, liée étroitement à la notion de *pouvoir prochain*. Les vrais molinistes ont une doctrine nette et claire : la grâce est donnée à tous, et l'homme l'accepte ou la refuse. Les jansénistes naturellement n'admettent pas cette grâce donnée à tous. Les nouveaux thomistes ont, là encore, imaginé un compromis, la *grâce suffisante*. Elle est donnée à tous. Mais elle n'aboutit à rien si Dieu n'y joint la *grâce efficace*, qui n'est donnée qu'à quelques-uns. Pascal met en lumière la contradiction qu'implique cette *grâce suffisante* qui ne suffit pas.

Au moment où Pascal achevait la deuxième *Provinciale*, la Sorbonne prononçait la censure et l'exclusion d'Antoine Arnauld (29-31 janvier 1656). Pascal joignit à sa *Lettre* quelques lignes qu'il convient de lire comme un *post-scriptum*.

RÉPONSE DU PROVINCIAL (p. 52).

Les deux lettres d'écrivains reproduites ici ont paru à certains historiens des lettres imaginaires. Mais nous savons que la deuxième a été écrite par Mlle de Scudéry, l'auteur du *Grand Cyrus*, qui avait alors, et avec raison, la réputation d'être un excellent esprit. Il est donc raisonnable de penser que la première n'est pas non plus inventée. On a prononcé les noms de Chapelain et du romancier Gomberville, tous deux amis de Port-Royal.

III^e PROVINCIALE (p. 54).

La censure d'Arnauld vient d'être prononcée. C'est à elle que Pascal s'attaque. Il en fait d'abord apparaître le caractère dérisoire. Le parti moliniste, depuis des années, dénonçait dans le jansénisme une hérésie comparable à celle de Luther, et qui allait mettre le feu à la chrétienté. Il n'a réussi pourtant à découvrir dans toute l'œuvre d'Arnauld que cette pauvre phrase sur le reniement de saint Pierre. « Hérésie imperceptible », écrit Pascal.

Mais il y a mieux. La phrase d'Arnauld est très exactement semblable à des phrases de saint Augustin et de saint Jean Chrysostome. Arnauld en a fait la démonstration. Ses ennemis n'ont même pas pris la peine de lui répondre. Ils ont préféré le condamner. Pascal reprend la démonstration d'Arnauld. Il analyse les phrases des deux Pères et montre qu'Arnauld n'a pas dit autre chose. Dans le cours de la *Lettre*, Pascal dit un mot rapide sur les moyens qu'emploient les jésuites pour amener l'opinion contre leurs adversaires. Ils faisaient intervenir jusqu'aux enfants du catéchisme : « catéchismes comiques » où l'Impératrice (la fillette qui occupait la première place) faisait renoncer le jansénisme à ses compagnes. Processions-mascarades, où un jeune homme bien fait, habillé en fille, représentait la grâce suffisante, et traînait un évêque (Jansénius) lié derrière lui. Comédies de collège, où les diables emportaient Jansénius. Almanachs bouffons et estampes satiriques. Aucun moyen ne semblait indigne aux jésuites, pourvu qu'il fût efficace.

IV^e PROVINCIALE (p. 61).

Poursuivant le mouvement amorcé dans la III^e Provinciale, Pascal combat maintenant de façon directe la Compagnie de Jésus. Il met en scène un jésuite. Il feint qu'il va le trouver pour l'interroger sur la *grâce actuelle*. La formule était admise par l'ensemble des théologiens. Mais elle prenait des sens différents selon les partis. Pascal presse le jésuite de s'expliquer. Le Père est ainsi conduit à déclarer qu'il ne peut y avoir péché que si par une *grâce actuelle* de Dieu, nous avons vu clairement et accepté le caractère coupable de l'acte que nous allons commettre. Il est clair que pour le jésuite l'acte moral est un acte accompli en toute lucidité et à la suite d'un choix pleinement libre. Pascal entreprend de démontrer qu'avec cette définition il devient très difficile de commettre le péché, et qu'il suffit de ne jamais penser à Dieu pour ne pécher jamais.

Dans cette discussion, il allègue quelques noms de théologiens qui vont revenir souvent dans la suite des *Provinciales*.

Le P. Bauny, jésuite et professeur au collège de Clermont, avait publié sur la morale plusieurs ouvrages dont les thèses avaient produit des remous. L'un d'eux avait été mis à l'*Index*, et l'Assemblée du clergé de France l'avait censuré.

Le P. Annat, jésuite également, était confesseur du roi depuis 1654. Il s'était mêlé et se mêlait encore activement à la controverse contre le jansénisme.

M. Le Moyne n'était pas jésuite. Il avait enseigné à la Sorbonne de 1642 à 1659. Il était regardé comme une des têtes du parti moliniste à la Sorbonne.

A la fin de sa *Lettre*, Pascal laisse entendre qu'il va maintenant porter le combat sur le terrain de la morale.

V^e PROVINCIALE (p. 72).

Pascal aborde maintenant la critique des moralistes modernes. Ils ne sont pas tous jésuites. Mais ils sont d'accord sur une manière moderne de comprendre la morale. L'un d'eux a donné la liste de ses auteurs : ils sont deux cent quatre-vingt-seize, et aucun n'a paru depuis plus de quatre-vingts ans. Ils remplacent les Pères et les Conciles.

Il est inutile au lecteur des *Provinciales* de s'informer de ces auteurs. Pascal lui-même, visiblement, ne les connaît pas. Il les énumère parce qu'il lui semble à la fois significatif et plaisant que tous ces illustres inconnus aient pris la place des saint Augustin, des saint Ambroise et des saint Jérôme. Un nom mérite pourtant d'être relevé, celui d'Escobar. C'était un jésuite espagnol. Il vivait encore à l'époque des *Provinciales*. Son traité de théologie avait eu, à la date de 1651, plus de quarante éditions. Il se donnait pour le condensé des opinions de vingt-quatre théologiens de la Compagnie. C'est donc à lui que pense le jésuite de Pascal chaque fois qu'il parle de « nos vingt-quatre ». Escobar avait comparé les quatre théologiens les plus illustres de la Compagnie aux quatre animaux de l'*Apocalypse*. C'est ce qui explique la plaisanterie de Pascal dans la VI^e *Lettre* : « Valentia, l'un des quatre animaux d'Escobar... »

VI^e PROVINCIALE (p. 84).

Pascal, qui a, dès la V^e *Lettre*, abordé la théorie de la *probabilité*, continue de la discuter. Il en démonte les mécanismes, il en met en lumière le résultat le plus certain, qui est « d'accorder les contradictions », c'est-à-dire de soutenir indifféremment les décisions de l'Eglise et des Pères qui interdisent un acte, et l'avis contraire d'un casuiste qui l'autorise.

Parmi les théologiens que Pascal cite le plus souvent, on

relève celui de Vasquez, un jésuite espagnol du xvi^e siècle, l'un des « animaux d'Escobar », et Diana, qui n'était pas jésuite, mais religieux théatin, et qui vivait encore à l'époque des *Provinciales*.

VII^o PROVINCIALE (p. 96).

Pascal s'attache particulièrement à un aspect de la doctrine des casuistes, ce qu'ils appellent la *direction d'intention*. Il montre l'usage qu'il est possible d'en faire pour justifier les plus scandaleuses infractions à la morale et aux lois de l'Eglise.

VIII^o PROVINCIALE (p. 109).

Pascal met en lumière les aberrations des casuistes. On remarquera, à la fin de la *Lettre*, quelques lignes où l'écrivain annonce qu'il va aborder une nouvelle matière : les moyens que les auteurs spirituels de la Compagnie ont imaginés pour rendre la dévotion facile, et assurer le salut à peu de frais.

IX^o PROVINCIALE (p. 122).

Pascal consacre une partie de cette *Lettre* à son nouveau sujet. Il discute notamment le livre du Père Barry, paru en 1636, et intitulé *le Paradis ouvert à Philagie*. Il attaque aussi le P. Le Moyne, jésuite et poète. Il s'en prend notamment à ses *Peintures morales* de 1640, et à sa *Dévotion aisée*, parue en 1652. Il revient ensuite aux casuistes, et montre qu'ils se sont eux aussi appliqués à rendre la vie chrétienne fort aisée.

X^o PROVINCIALE (p. 134).

Pascal fait d'abord le tableau des adoucissements que les casuistes ont apportés au sacrement de pénitence. Puis il arrive à une question d'un ordre plus grave et plus essentiel : celle de l'amour de Dieu. Elle avait été l'objet de controverses quinze ans plus tôt. Au dire de leurs adversaires, les jésuites avaient trouvé le biais pour dispenser les âmes d'aimer Dieu. Ils soutenaient en effet que la *contrition*, c'est-à-dire le regret du péché fondé sur cet amour, n'était pas nécessaire, et que l'*attrition*, c'est-à-dire le regret du péché fondé sur la crainte du châtement, suffisait. Le chrétien pouvait donc se faire absoudre de ses péchés toute sa vie sans avoir jamais fait un acte d'amour de Dieu.

Pascal cite notamment l'ouvrage du Père Antoine Sirmond, *la Défense de la vertu*, paru en 1641, et qui avait été l'occasion de ces controverses.

XI^e PROVINCIALE (p. 148).

On observera la méthode nouvelle qu'adopte Pascal. Il s'adresse directement aux jésuites. C'est que le P. Nouet vient de publier une *Réponse aux lettres que les Jansénistes publient contre les Jésuites*, et a commencé la série de ses *Impostures*, où il accuse l'auteur des *Provinciales* de forger les citations de ses casuistes. Pascal se défend donc, et d'abord il se justifie d'avoir traité en raillerie les choses saintes. Au cours de son plaidoyer, il évoque deux notables écrivains jésuites, le P. Le Moyne, déjà rencontré, et le P. Garasse, qui avait été jadis l'ennemi de Théophile de Viau. Ces pages de Pascal méritent notre attention, car elles nous font comprendre l'opposition du goût baroque, qui inspire Garasse et Le Moyne, et du goût classique, qui est celui de Pascal et de Port-Royal.

XII^e PROVINCIALE (p. 161).

Pascal continue de se défendre. Par des exemples précis, il montre qu'il n'a ni inventé, ni déformé les textes des casuistes qu'il a cités.

XIII^e PROVINCIALE (p. 174).

Le plaidoyer continue. Pascal s'attarde à la question de l'homicide, et aux excuses que les casuistes les plus fameux lui ont trouvées.

XIV^e PROVINCIALE (p. 187).

Pascal discute encore les opinions des casuistes sur l'homicide.

XV^e PROVINCIALE (p. 201).

Le P. Nouet ayant fait paraître une *Seconde partie des Impostures*, Pascal rapporte les opinions des casuistes sur la calomnie. Il en conclut qu'on peut tout attendre d'adversaires qui osent avec tant de cynisme justifier tous les mensonges quand il s'agit d'écraser un ennemi. Il cite plusieurs incidents survenus dans les vingt dernières années, où il est apparu que la Compagnie faisait usage

de sa propre doctrine pour accabler ceux qui prétendaient lui résister.

XVI^e PROVINCIALE (p. 215).

Pascal continue de dénoncer les calomnies des jésuites. Il proteste avec une force particulière contre celle qui prétendait que les religieuses de Port-Royal ne croyaient pas au dogme de la Présence réelle. Cette accusation insensée avait paru dans l'ouvrage du Père Meynier, *Le Port-Royal et Genève d'intelligence contre le Très Saint Sacrement de l'Autel*, publié en 1656. Pascal fait aussi allusion à une calomnie lancée contre les jansénistes par l'avocat Filleau en 1654. Cet avocat prétendait tenir de source sûre que Jansénius, Saint-Cyran, Arnauld d'Andilly et deux évêques, Cospeau et Camus, avaient tenu des assemblées secrètes à Bourgfontaine en 1621, et y avaient préparé la ruine de l'Eglise et le triomphe du déisme.

XVII^e PROVINCIALE (p. 234).

Cette fois, Pascal s'adresse directement au Père Annat, confesseur du roi. C'est que l'on prévoit que le gouvernement royal va exiger des ecclésiastiques la signature d'une déclaration qui ne se bornera pas à condamner les Cinq propositions, mais qui les attribuera à Jansénius comme si cette attribution était de foi. Pascal démontre que les questions de fait ne peuvent être articles de foi et qu'en ce domaine on peut bien pécher par témérité, mais non pas tomber dans l'hérésie.

XVIII^e PROVINCIALE (p. 252).

Le 11 mars 1657, le nonce a remis au roi une bulle où le pape déclare et définit que les Cinq propositions sont tirées du livre de Jansénius, et qu'elles sont condamnées dans le sens qu'elles avaient dans l'esprit de l'auteur. Pascal entreprend de démontrer que la *grâce efficace* est un dogme catholique, qu'il ne se confond pas avec les dogmes calvinistes, et qu'en soutenant la *grâce efficace*, les jansénistes sont d'irréprochables catholiques.

PREMIER ÉCRIT POUR LES CURÉS DE PARIS (p. 270).

Le P. Pirot, professeur de théologie au collège de Clermont, eut l'idée d'écrire une *Apologie des casuistes*. Au

lieu de nier que les casuistes eussent jamais soutenu les propositions scandaleuses dont ils étaient accusés, il entreprit hardiment de justifier ces propositions. Son *Apologie* commença à circuler à la fin de 1657. Les curés de Paris décidèrent d'y répondre. On peut considérer comme vraisemblable que cette réponse, le *Premier Ecrit*, est l'œuvre de Pascal (janvier 1658).

SECOND ÉCRIT (p. 282).

Les jésuites ayant répondu au *Premier Ecrit*, les curés de Paris décidèrent le 1^{er} avril 1658 d'en faire paraître un second. Pascal se chargea de ce travail. Il le fit, dit-on, en une seule journée.

CINQUIÈME ÉCRIT (p. 292).

L'attribution à Pascal peut être raisonnablement considérée comme certaine. Il insiste dans cet *Ecrit* sur l'usage que les publicistes protestants peuvent faire des ouvrages des casuistes pour prouver la corruption de l'Eglise romaine.

SIXIÈME ÉCRIT (p. 303).

L'attribution à Pascal a été soutenue sans discussion par les anciens écrivains de Port-Royal. Un jésuite anonyme venait de publier une mince brochure, *Sentiments des Jésuites sur le livre Apologie des casuistes*. Il s'y refusait à condamner les casuistes. Pascal dénonce cette solidarité de tous les jésuites, moins soucieux de la vérité que des intérêts de la Compagnie.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

L'édition des *Œuvres de Pascal* dans la collection des *Grands Ecrivains de la France* forme l'instrument de travail indispensable pour quiconque veut étudier les *Provinciales*. Celles-ci y occupent les volumes IV-VII.

Dans la collection des Classiques Garnier, l'édition des *Provinciales* par L. Cognet fournit une introduction et des notes abondantes.

Sur Pascal, voir J. Mesnard, *Pascal, l'homme et l'œuvre*, Paris, 1951.

L'*Histoire de la littérature française au XVII^e siècle* d'A. Adam contient un copieux chapitre sur Pascal, tome II, p. 179-295.